

---

# AVIS PUBLIC

---

## RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC** vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 26 juin 2024, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Saint-Colomban, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Saint-Colomban – Règlements : 599-2024-06 et 3016 ;
- Saint-Jérôme - Règlements : 0300-018, 0309-530, Résolutions : PPCMOI-2024-20010 ; PPCMOI-2023-20055 et PPCMOI-2023-20087 ;
- Sainte-Sophie – Règlements : 1419-2024 et 1420-2024.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Colomban, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au [www.mrcrdn.qc.ca](http://www.mrcrdn.qc.ca).

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 2<sup>e</sup> jour de juillet 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Laurin-Taillefer'.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier